

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S****SÉANCE DU 14 AVRIL 2025****DEPARTEMENT****Haute-Garonne**De la commune de **FLOURENS**Séance du **14 avril 2025****Nombre de conseillers****En exercice** 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20h30

Présents 10

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Procurations 1S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie
sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente.**Votants** 11**Date de la convocation : 9/04/2025****Date d'affichage de la convocation : 9/04/2025****Date d'affichage de la délibération : 15/04/2025**

Etaient présents : MM RIVOIRE Marion, CORTES Didier, FAURE Bernadette, NOEL Martine, CORTES Anne-Marie, LABEDAN Marie-Claire, LACOSTE Bénédicte, MARTINS Josette, NOEL Josette, ROUTABOUL Monique

Ont donné procuration : Mme MOENNARD Charlotte à Mme FAURE Bernadette

Madame FAURE Bernadette a été nommé(e) secrétaire de séance.

Délibération 2025-01 - Validation du Compte de Gestion de l'exercice 2024**Exposé**Madame la Présidente rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.
Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Décision

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

La délibération est adoptée à :

11

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15/04/2025

Le secrétaire de séance,
Bernadette FAURE

